



Association Canadienne des Fonds de Revenu

**Analyse des Propositions
Budgétaires Concernant
les Modifications Fiscales
Relatives à la Taxation des
Non-résidents et à la
Définition de la Propriété
Canadienne Imposable**

RAPPORT

**Préparé par:
HLB Decision Economics Inc.**

August 12, 2004

HLB DECISION ECONOMICS INC.

RISK ANALYSIS • INVESTMENT AND FINANCE
• ECONOMICS AND POLICY

Association Canadienne des Fonds de Revenu

ANALYSE DES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES CONCERNANT LES MODIFICATIONS FISCALES RELATIVES À LA TAXATION DES NON- RÉSIDENTS ET À LA DÉFINITION DE LA PROPRIÉTÉ CANADIENNE IMPOSABLE

Préparé par:

HLB Decision Economics Inc.

12 Août 2004

RÉSUMÉ

Le Budget Fédéral 2004 a proposé plusieurs modifications de la fiscalité sur les investissements par des non-résidents dans les fiducies de fonds commun de placement. La raison invoquée de ces propositions de modification est de s'assurer que les gains perçus par les non-résidents provenant d'investissements dans des biens canadiens imposables (BCI) sont traités de manière égale que l'investissement soit fait directement ou indirectement par le biais d'un fonds commun de placement. Ces modifications posent de nouveaux défis à l'industrie fiduciaire en général et aux fiducies de ressources naturelles en particulier. Beaucoup dans le secteur fiduciaire ont exprimé leur inquiétude quant aux conséquences de ces changements sur la capacité du secteur à lever des capitaux. Ces changements sont les suivants :

1. Les non-résidents seront sujets à une retenue d'impôt sur les distributions de gains en capital et sur les dividendes sur gains en capital versés par les fiducies de fonds commun de placement si ces gains proviennent d'investissements dans des BCI faits après le 22 Mars 2004;
2. Les non-résidents seront sujets à une retenue d'impôt sur les distributions par ailleurs non imposables faites après le 1^{er} Janvier 2005 dès lors que le fonds est coté et que la valeur provient de biens immobiliers, de ressources naturelles ou d'avoirs forestiers situés au Canada; et
3. Le Budget a spécifiquement inclus les ressources naturelles et avoirs forestiers canadiens dans la définition des BCI dans le but de déterminer si un fonds peut être qualifié de fonds commun de placement. Toute fiducie de ressources naturelles dont une majorité de parts est présentement détenue par des non-résidents a jusqu'en 2007 pour la réduire.

L'Association Canadienne des Fonds de Revenu (ACFR) a retenu les services d'HLB Decision Economics (HLB) pour évaluer les implications sur les recettes fiscales de ces propositions budgétaires concernant le secteur fiduciaire. Cette étude fait suite au rapport sur «L'Analyse du Risque des Implications sur les Recettes Fiscales des Fonds Communs de Placement», préparé par HLB avant le Budget 2004 pour le compte de l'ACFR et de l'Institut Canadien des Compagnies Immobilières Publiques et Privées (ICCIPP). L'étude présente utilise le modèle développé pour ce précédent rapport comme base d'analyse.

Pour cette étude, il était impératif de mettre à jour les données financières afin de refléter les toutes dernières informations disponibles pour l'année fiscale 2003. Il y a trois différences principales entre les données financières et le modèle utilisé dans l'étude d'HLB datée de Mars 2004 :

- Les valeurs moyennes du résultat opérationnel avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement, et des gains distribués en 2003 sont environ 15% plus basses que celles prévues dans la précédente étude. Des différences existent aussi par secteur;
- La valeur moyenne présente de la part des non-résidents est de 24% sur la base de l'enquête effectuée par HLB. Dans la précédente étude, une valeur moyenne de 15% était utilisée pour toutes les fiducies de revenu; et,
- L'industrie pétrolière et gazière est divisée en deux sous-groupes dans cette étude. Ces sous-groupes sont les fiducies intercotées et les fiducies non-intercotées. À l'heure actuelle, six des vingt-sept fiducies pétrolières et gazières sont intercotées.

Tableau 1: Part des Non-résidents dans les Fiducies de Revenu¹

Secteur	% de Non-résidents
Activités Diversifiées	10.3%
Secteur Pétrolier et Gazier	37.9%
Fiducies Pétrolières et Gazières Non-intercotées	22.3%
Fiducies Pétrolières et Gazières Intercotées	59.9%
Fonds de Placement Immobilier	6.8%
Autre	10.0%
Total	24%

Source: Enquête réalisée par HLB.

Conclusions de l'Étude

Les conclusions rapportées ci-dessous soulignent les points clé de l'étude. Elles examinent l'impact fiscal attendu; la comparabilité des impacts de l'année en cours tels que calculés par le modèle mis à jour, avec l'étude initiale; les recettes additionnelles générées par la retenue d'impôt proposée; et l'impact fiscal net de l'augmentation de la propriété étrangère. Les effets de la propriété étrangère sont examinés au travers de trois études de cas. Dans chaque étude de cas, sauf lorsque spécifié, les modifications relatives aux taxes sur les non-résidents sont supposées être en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2004.

Comparaison avec l'Étude Réalisée en Mars 2004

La mise à jour des paramètres ne produit pas de différence statistiquement significative avec les résultats reportés dans l'étude réalisée en Mars 2004. Globalement, la prévision moyenne d'un impact sur les recettes fiscales quasiment nul (lorsque les taxes reportées sont prises en compte) est maintenue. En fait, la valeur moyenne du gain fiscal net a augmenté de 70 millions de dollars, passant de 50 millions de dollars à 121 millions de dollars. De plus, la perte fiscale moyenne pour l'année en cours est estimée à 102 millions de dollars, soit 115

¹ Les pourcentages de non-résidents représentent les moyennes pondérées en fonction des distributions de gains par les fiducies de revenu. L'estimation pour le Secteur Pétrolier et Gazier représente la moyenne pondérée des fiducies de pétrole et gaz intercotées et non-intercotées.

millions de dollars de moins que la précédente estimation. Ces résultats sont résumés dans la Tableau 2.

Tableau 2: Différences dans l'Estimation de la Perte Fiscale (Valeurs Moyennes en Millions de Dollars)

	Estimations Moyennes		
	Estimation Actuelle	Estimation de Mars 2004	Différence Moyenne
Taxes de l'Année en Cours	(\$102)	(\$217)	+\$115
Taxes Reportées	\$223	\$268	(\$45)
Impact Fiscal Net Avant Budget	\$121	\$51	+\$70

Modifications Apportées à la Fiscalité des Non-résidents

Les augmentations des retenues d'impôt sur les biens immobiliers et les biens en ressources naturelles engendreraient un gain fiscal attendu de 83 millions de dollars pour le gouvernement canadien en 2004. L'impact des retenues d'impôt proposées sur les distributions de gains en capital n'est pas significatif, se montant à moins de 1 million de dollars. En comparaison, le gouvernement fédéral dans l'Annexe 9 du Budget Fédéral 2004 estimé les recettes des modifications proposées à 55 millions de dollars en 2005. Cela représente la moitié de l'impact estimé dans cette étude, qui se chiffre à 96 millions de dollars en 2005, en supposant une croissance de 15% dans les secteur pétrolier et gazier.

Tableau 3: Impact sur les Recettes Fiscales des Modifications Budgétaires (Valeurs Moyennes en Millions de Dollars)

Retenues d'Impôt	Impact sur les Recettes Fiscales de 2004
Fiducies Pétrolières et Gazières Intercotées	\$53
Fiducies Pétrolières et Gazières Non-intercotées	\$23
Fonds de Placement Immobilier	\$6
Distributions de Gains en Capital	\$1
Retenues d'Impôt Totales	\$83

Impact de la Propriété Étrangère

L'évaluation de l'impact de la part des non-résidents dans les fiducies de revenu sur les recettes fiscales est faite à partir de trois perspectives différentes :

1. Les investissements des non-résidents remplacent les investissements nationaux avant et après la conversion à une fiducie;

2. Les non-résidents réallouent les investissements dans les compagnies pétrolières et gazières vers les fiducies pétrolières et gazières. Les investissements canadiens dans les fiducies pétrolières et gazières sont fixés à 23.7 milliards de dollars; et,
3. L'investissement des non-résidents dans les fiducies de revenu représente une augmentation nette de l'investissement étranger au Canada.

Scénario 1: Remplacement par les Non-résidents

Le remplacement des investisseurs canadiens par des non-résidents a trois effets distincts. Tous sont présentés dans la Tableau 4.

1. Premièrement la perte fiscale pour l'année en cours diminue (voir Tableau 2). Cela vient du fait que les non-résidents ne bénéficient pas des possibilités canadiennes de report des taxes.
2. La perte fiscale augmente dans les années qui suivent, à nouveau parce que les non-résidents ne bénéficient pas des possibilités canadiennes de report des taxes. Cet effet est proportionnellement plus grand que le premier; et,
3. Les mesures fiscales proposées génèrent suffisamment d'autres recettes fiscales pour compenser les pertes fiscales futures, et auraient l'avantage d'être collectées dans l'année en cours, à la source et mensuellement.

Tableau 4: Effets de l'Augmentation de la Part des Non-résidents dans les Fiducies sur les Résultats de 2004

Impact Fiscal Attendu	Valeurs Attendues en 2004 avec 24% de Non-résidents	Part des Non-résidents		
		29%	34%	49%
		Effet sur le Niveau Actuel		
Année en Cours	(\$102)	\$3	\$6	\$16
Années Postérieures	\$223	(\$33)	(\$63)	(\$141)
Impact Net	\$121	(\$30)	(\$57)	(\$125)
Valeur des Nouvelles Provisions				
Nouvelles Provisions	\$83	\$97	\$111	\$154

Scénario 2: Réallocation des Non-résidents dans les Secteur Pétrolier et Gazier

Le modèle de réallocation des investissements des non-résidents indique que les fiducies pétrolières et gazières ne représentent pas une perte fiscale au gouvernement fédéral mais un gain fiscal. Les retenues d'impôt avant budget sur les distributions faites par les fiducies pétrolières et gazières sont suffisantes non seulement pour compenser toute perte en cours mais aussi génèrent un peu plus de recettes fiscales d'après le modèle.² Les nouvelles

² Cette conclusion est basée sur des données avant conversion collectées par HLB sur les taxes et les dividendes payés par les sociétés d'exploration et de production et qui se sont converties en fiducies.

provisions s'ajoutent aux gains fiscaux fédéraux provenant de la structure de la fiducie. En conséquence, le modèle montre que, du point de vue de la fiscalité, les fiducies pétrolières et gazières cotées publiquement sont supérieures aux compagnies pétrolières et gazières cotées publiquement. Le modèle montre que les trois effets distincts et sont présentés dans le Tableau 5.

1. Les recettes fiscales de l'année en cours sont en augmentation;
2. Les recettes fiscales futures sont inchangées parce que le montant de l'investissement canadien est fixé à 23.7 milliards de dollars; et
3. Les nouvelles provisions s'ajoutent aux recettes fiscales additionnelles générées par les fiducies.

Tableau 5: Impacts Fiscaux de la Réallocation des Investissements des Non-résidents dans le Secteur Pétrolier et Gazier

Impact Fiscal Attendu	Valeurs Attendues en 2004 avec 38% de Non-résidents dans les Fiducies Pétrolières et Gazières	Part des Non-résidents dans les Fiducies Pétrolières et Gazières		
		45%	50%	55%
		Impacts Fiscaux		
Année en Cours	(\$102)	\$(88)	(\$79)	(\$66)
Années Postérieures	\$223	\$223	\$223	\$223
Impact Net	\$121	\$135	\$144	\$157
Valeur des Nouvelles Provisions				
Nouvelles Provisions	\$83	\$108	\$129	\$156

Scénario 3: Nouveaux Investissements Étrangers Directs

Si la structure des fiducies de revenue publiquement cotées se traduit par un investissement (non-résident) additionnel dans l'industrie pétrolière et gazière canadienne, qui autrement n'aurait pas lieu, alors le résultat est une augmentation nette des taxes seulement.